

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 18 juin 2026

N°42/2026

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit juin à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 12 juin 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, DUPLAN Adrien.

A été nommée secrétaire : Madame Lydie PASKA

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 06/07/2026
et publication le 06/07/2026



Lydie PASKA, Secrétaire de séance

